

## PRÉFET DE LA CREUSE

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,  
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,  
des Pollutions et du Sous-Sol

Limoges, le 1er juin 2011

### **RAPPORT D'INSPECTION DU SITE MINIER URANIFERE DE MAS ET DE ROUSSINE**

---

**INSPECTION du 16 mai 2011**

Visite d'inspection des sites miniers « Mas » et « Roussines » commune de Jouillat (23)

Situation administrative :	Exploitation MCO de 1981 à 1983 Exploitant : AREVA NC Propriétaire du site : Commune de Chéniers
Nom et fonction des personnes rencontrées lors de la visite :	
Agents DREAL en charge des mines :	
Autres inspecteurs :	
Référentiels utilisés :	- Arrêté préfectoral du 28/12/1993 - Arrêté préfectoral du 11/02/2011 - Rapport de visite DREAL du 11 février 2010 - Circulaire du 22 juillet 2009 - Notice d'impact AREVA du 11/01/2011 référencé e BGM/DRES/DAM/ENVRI11/029 - Rapport IRSN DEI-SARG-2011-07 « Contrôles de second niveau effectués sur les anciens sites miniers de la Creuse »

## **1. Stockage des stériles miniers excavés du site de la tuilerie de Pouligny**

Suite aux travaux de réaménagement du site de la Tuilerie de Pouligny, l'inspection a souhaité s'assurer du respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 février 2011 autorisant la société AREVA NC à stocker les stériles excavés de la tuilerie sur le site minier de Fournioux.

Les stériles excavés (environ 500 m<sup>3</sup>) sont disposés sur la plateforme supérieure de la verse. Cette plateforme avait été identifiée comme la zone d'emprunt des stériles. Le réaménagement est conforme à la notice d'impact d'AREVA du 11 janvier 2011.

La zone de stockage est remodelée de façon à limiter la percolation des eaux pluviales et ne semble pas remettre en cause la stabilité géotechnique de la verse.



*Partie supérieure de la verse*



*Vue de la partie supérieure de la verse*

*Zone de remblayage des stériles sur la verse au sein du site*

## **2. Réaménagement du site de la tuilerie de Pouligny après évacuation des stériles miniers**

Ce point fait l'objet d'un rapport spécifique des services de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

### **3. Suites données à la dernière visite du 11 février 2010**

**3.1. Clôture** : la mine à ciel ouvert est clôturée par un grillage solide et efficace de minimum 1,80m avec trois rangées de barbelés dont la dernière est déportée vers l'intérieur, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1983. Remarque levée.



Portail principal de la mine à ciel ouvert

**3.2. Absence d'infiltration des eaux entre la mine et l'exutoire** : AREVA NC a répondu par courrier en date du 05 avril 2011. Il ressort en 1<sup>ère</sup> analyse qu'en terme de flux, le bilan est déséquilibré par l'uranium total. Une seconde campagne de mesures sera réalisée en 2011 pour compléter connaissances de fonctionnement hydraulique du système. L'exploitant informera l'inspection des résultats de cette campagne. Remarque non levée : Remarque 1

**3.3. Cessation de l'entreposage de déchets** : La zone d'entreposage de déchets (situées en face du portail d'accès à la mine ciel ouvert) a été déblayée et assainit . Remarque levée.

**3.4. Recensement des stériles miniers sur la commune** : Aucune information n'a été transmise au service en charge du suivi des mines. Ce point devra être abordé et intégré dans le recensement régional des stériles.

Au hameau de l'Age, des stériles miniers avaient été utilisés comme remblai sur une longueur de 100m .Remarque non levée : Remarque 2

#### **4 Observations formulées dans le rapport IRSN « Contrôles de second niveau effectués sur les anciens sites miniers de la Creuse »**

L'IRSN a effectué un contrôle de second niveau sur site et a noté les éléments suivants :

- a) Le portail de la clôture de la MCO ne disposait pas de serrure,
- b) Présence d'encombrants,
- c) Présence de matériaux tout-venant en partie Est de la verse,
- d) Utilisation de matériaux par les services techniques de la commune autorisée par la DREAL

Suite à cette visite, les réponses suivantes peuvent être apportées :

- a) La clôture de la MCO est fermée avec une serrure (voir point 3.1 du présent rapport),
- b) Les encombrants ont été évacués (voir point 3.3 du présent rapport),
- c) Les matériaux identifiés comme tout-venant par l'IRSN sont les stériles excavés en 2009 du camping du Moulin du Piot. Ils sont recouverts par les stériles excavés de la tuilerie de Pouligny (cf notice d'impact qui aborde cet aspect),
- d) L'utilisation de matériaux en provenance de ce site est formellement interdite et n'a jamais fait l'objet d'autorisation ou d'accord par la DREAL. Ceci a été rappelé par divers courriers à M. le Maire depuis 2008.

#### **4 Conclusions**

Lors de cette visite, il a été noté la conformité de la clôture de l'ancienne mine à ciel ouvert aux dispositions réglementaires et la conformité du réaménagement des stériles excavés du site de la tuilerie de Pouligny.

Deux remarques ont été formulées lors de cette visite. Il est demandé au propriétaire et à l'exploitant de préciser sous 1 mois les actions correctives qu'ils comptent mettre en place pour répondre à ces précédentes.